

Faits saillants #6

Voici les principaux points abordés lors de la rencontre des personnes déléguées du 17 février 2026 :

Journée internationale des droits des femmes

Le 8 mars est la journée internationale des droits des femmes. Cette année, le thème est **Génération deboutte!** Il fait référence au journal *Québécoises deboutte!* qui faisait vibrer les rues et les consciences il y a plus de 50 ans. Voici le lien pour avoir accès aux informations sur cette journée ainsi qu'aux différents visuels :

[Journée internationale des droits des femmes](#)

Bourses de la persévérance scolaire autochtone

La CSQ offre cinq bourses de la persévérance scolaire de 750\$ chacune pour promouvoir la persévérance scolaire des élèves autochtones de 3^e, 4^e et 5^e secondaire. Les élèves recommandés par une personne intervenante scolaire doivent remplir un court formulaire en ligne. La date limite pour soumettre une candidature est le 27 avril 2026.

[Bourses de persévérance scolaire autochtone](#)

Consultation calendrier scolaire

La répartition des journées pédagogiques est présentement en consultation. À noter qu'il n'est pas possible de déplacer la date de début et celle de fin d'année. Nous vous demandons d'en discuter en équipe école et de nous soumettre vos commentaires et suggestions par courriel **au plus tard le 23 mars à 8h**. Une copie du projet de calendrier 2026-2027, selon le secteur, est accessible sur notre page web.

[Calendrier-JEUNES-26-27_PROJET](#)

[Calendrier-FGA-2026-2027-PROJET](#)

[Calendrier-FP-2026-2027-PROJET](#)

Topo sur la violence

La violence dans le milieu scolaire a pris beaucoup de place dans les médias dans les dernières semaines. Les écoles de notre CSS ne font pas exception et vivent aussi leur lot d'événements violents. Nous rappelons l'importance de remplir la fiche *Déclaration d'événement violent* qui est disponible sur notre site web selac.ca ainsi que dans l'intranet du CSS.

Dates importantes

Date limite pour une demande de retraite progressive : **1^{er} avril**

Date limite pour une demande de congé sans traitement commençant au début de la prochaine année scolaire : **1^{er} mai**

Pénurie de personnel enseignant

Dans les dernières semaines, nous recevons beaucoup plus d'avis de pénurie. Nous vous rappelons qu'en cas de manque de suppléant, la direction doit utiliser le plan de dépannage d'urgence qui a été décidé en CPPE.

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour plus d'information : 418-662-7692